



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 253-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.326

Déposée le : 30.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Köpfl i (Bern, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 26.11.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Axsana SA deviendra-t-elle un gouffre à millions ? Il est temps de faire la transparence et de trouver d'autres solutions.

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'agir avec tous les moyens dont dispose le canton de Berne en tant que copropriétaire d'Axsana SA pour obtenir que la situation financière de l'entreprise soit présentée de manière transparente ;
2. de renoncer à tout versement de fonds (y c. sous forme de prêt) au bénéfice d'Axsana SA en l'absence de transparence sur la situation financière et de plan d'affaires crédible ;
3. d'exiger de la Confédération et d'Axsana SA un calendrier clair pour le remboursement au canton de Berne des 1,29 million de francs (soit la moitié du financement initial accordé), comme cela avait été convenu, et d'intervenir par la suite pour garantir le strict respect de ce calendrier ;
4. d'examiner dès maintenant d'autres options pour l'introduction du dossier électronique du patient (DEP) en prévision d'un éventuel échec d'Axsana SA. Cet examen devra notamment porter sur des solutions plus proches des besoins du marché et ne nécessitant pas de nouvelles entreprises étiatiques ou le recours à d'importantes recettes fiscales.

Développement :

En principe, le dossier électronique du patient devrait être en service depuis le printemps. Mais il ne l'est pas. Il n'est pas encore tout à fait clair qui en porte la responsabilité. Dans sa réponse à une question, le Conseil-exécutif renvoie principalement vers la Confédération et l'OFSP (« A noter cependant que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) n'est pas encore parvenu à formuler des exigences stables concernant le DEP. »). Le Conseil fédéral, pour sa part, reconnaît les problèmes dans sa réponse à une

question du conseiller national Jörg Mäder, mais réfute toute responsabilité (« Il n'est pas exact de dire que les retards seraient dus à une modification constante des exigences de la Confédération. » [original en allemand])

Ce genre d'accusations réciproques constituent toujours un signal d'alarme. Par ailleurs, le Conseil-exécutif bernois constate dans la réponse à la question évoquée que le financement initial accordé par le canton à Axsana SA ne suffira pas. Cela est d'autant plus problématique que le Grand Conseil avait obtenu l'assurance selon laquelle la moitié des quelque 2,5 millions de francs allait être remboursée au canton. (« Les décisions à prendre ont des incidences sur le plan intégré mission-financement en ce sens que sur les 3,7 millions budgétés, il faudra recourir à un crédit de 2,58 millions de francs seulement alors qu'un montant de 1,29 million sera récupéré par le canton de Berne grâce à l'aide financière de la Confédération. »).

Il est réjouissant que le Conseil-exécutif constate dans la réponse citée que le canton de Berne ne prévoit pas d'octroyer de prêt à l'entreprise Axsana. Etant donné que différents cantons participent à celle-ci, il est nécessaire de décider rapidement et sans ambiguïté que le canton de Berne ne versera pas de fonds supplémentaires à Axsana SA en l'absence de transparence sur la situation financière et de plan d'affaires crédible. Le canton est appelé à exiger cette transparence en tant que copropriétaire – si nécessaire sur la base du principe de la publicité. C'est le seul moyen d'éviter qu'Axsana devienne (encore davantage) un gouffre à millions pour les cantons et, partant, pour les contribuables.

Indépendamment de ces problèmes financiers, il ne fait aucun doute que le dossier électronique du patient est à la fois nécessaire et urgent du point de vue de la santé publique. Par conséquent, le canton de Berne doit dès maintenant examiner d'autres options pour l'introduction d'un tel système dans l'hypothèse d'un échec du projet d'Axsana SA (p. ex. le système du canton des Grisons, cf. article de la *Berner Zeitung* du 22 septembre 2020). Il convient notamment d'examiner des solutions plus proches des besoins du marché et ne nécessitant pas de nouvelles entreprises étatiques ou le recours à d'importantes recettes fiscales.

Motivation de l'urgence : Le dossier électronique du patient est urgent du point de vue de la santé publique et son introduction ne saurait être retardée davantage. Par ailleurs, en l'absence de réaction rapide, le canton de Berne s'expose à des dommages financiers dépassant le million de francs (p. ex. si le financement initial n'est pas remboursé comme prévu à 50 %).

Destinataires
– Grand Conseil